

# Je me prépare à la vie étudiante



## Bourse et logement

Je fais ma demande de bourse et/ou de logement en créant mon dossier social étudiant (DSE) via le portail [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr) du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2024.

### → Bourse

- 1<sup>re</sup> mensualité versée avant le 30 août 2024.
- Versement des bourses : avant le 5 de chaque mois. Je peux calculer dès à présent mes droits à la bourse via [simulateur.lescrous.fr](https://simulateur.lescrous.fr).

### → Logement en résidence universitaire

- **Mai** : Je cherche un logement sur [trouverunlogement.lescrous.fr](https://trouverunlogement.lescrous.fr)
- **De mi-juin à mi-juillet** : je fais mes demandes (jusqu'à quatre choix possibles) et je reçois mes réponses.
- **De mi-juillet et jusqu'à fin septembre** : si mes demandes ne sont pas satisfaites, je peux en refaire au fil de l'eau.

Pour toute question, je consulte la FAQ sur [etudiant.gouv.fr](https://etudiant.gouv.fr)

## Santé

Je suis automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale.



Consulter le guide de l'étudiant pour tout savoir sur les démarches et aides financières dont vous pouvez bénéficier.



les Crous

## Parcoursup au service de l'égalité des chances

### Une priorité accordée aux lycéens boursiers

- Des **taux minimaux de lycéens boursiers** sont définis pour favoriser leur accès dans les formations d'enseignement supérieur, y compris dans les formations les plus sélectives.
- Une **aide financière, l'aide à la mobilité Parcoursup**, pour les lycéens boursiers qui souhaitent s'inscrire dans une formation en dehors de leur académie.

Les lycéens qui ont participé au dispositif "Cordées de la réussite" ont la possibilité de le faire valoir dans leur dossier Parcoursup.

Des places prioritaires pour les lycéens technologiques et professionnels dans les filières dans lesquelles ils réussissent le mieux

- En **BTS**, un nombre de places est priorisé pour les bacheliers professionnels.
- En **BUT**, un nombre de places est priorisé pour les bacheliers technologiques avec un objectif de 50% par établissement.



## Quels sont les éléments transmis à chaque formation demandée ?

- La **lettre de motivation** quand elle est demandée par la formation.
- La **fiche Avenir** renseignée par mon lycée.

### → Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :

- **Année de première** : les bulletins scolaires, les notes du baccalauréat de français, celles au titre du contrôle continu pour les lycéens généraux et technologiques.
- **Année de terminale** : les bulletins scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres (ou 1<sup>er</sup> semestre).

### → Les pièces complémentaires demandées par certaines formations.

- La rubrique "Activités et centres d'intérêt" pour mettre en valeur mes compétences, expériences et engagements.

**Conseil** — N'attendez pas la dernière minute pour compléter votre dossier. Préparez progressivement les éléments nécessaires pour confirmer vos vœux.

## Comment connaître les critères d'analyse des candidatures ?

À compter du 20 décembre 2023, je peux consulter sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr), dans chaque **fiche de formation, les critères d'analyse des candidatures définis par la formation** (résultats scolaires, motivation, compétences) ainsi que les éléments pris en compte par la formation pour l'examen de ma candidature (bulletins scolaires, fiche Avenir, etc.).

## Parcoursup n'examine pas vos candidatures. La plateforme transmet simplement votre dossier aux formations que vous avez choisies.

- Chaque formation met en place une **commission d'examen des vœux**, composée principalement d'enseignants. Cette commission **analyse l'ensemble des candidatures** en fonction des critères qu'elle a définis et de leur niveau d'importance.
- Une fois l'analyse des dossiers terminée, **chaque formation transmet son classement à Parcoursup**, ce qui me permettra de consulter les réponses de toutes les formations que j'ai demandées à compter du 30 mai 2024 puis de faire mes choix.
- Parcoursup garantit votre **droit à l'information** : si vous n'êtes pas retenu par une formation, vous en êtes informé dans votre dossier et pouvez demander des explications à la formation.

**À noter** — Certaines formations organisent également des épreuves écrites et/ou orales. Dans ce cas, les modalités de sélection et le calendrier de ces épreuves sont indiqués sur la fiche de formation Parcoursup.

## Des conseillers Parcoursup pour répondre à mes questions

→ par téléphone à partir du **17 janvier 2024 : 0 800 400 070** (numéro vert)

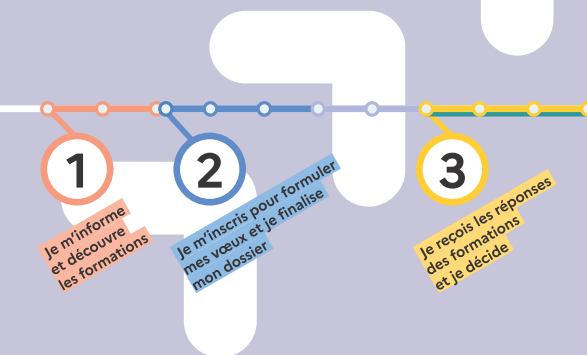
→ par mail via le dossier Parcoursup

→ via les comptes sociaux **Parcoursup**

@parcoursup\_info  
@parcoursupinfo

## Parcoursup 2024 en 3 étapes

Tout ce qu'il faut savoir pour préparer et réussir mon entrée dans l'enseignement supérieur



[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

@parcoursupinfo

@parcoursup\_info

@etudiantgouv